



Conférence virtuelle

La précarité énergétique à la croisée des chemins entre le socle européen des droits sociaux et le pacte vert pour l'Europe

20/04/2021 | 10.00 – 16.00



CONCLUSIONS

1. INTRODUCTION

1.1 DONNER UNE IMPULSION POLITIQUE À LA QUESTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2019, plus de 35 millions d'Européens estimaient ne pas pouvoir se permettre de chauffer convenablement leur logement. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les préoccupations n'ont cessé de croître en ce qui concerne la précarité énergétique. Celle-ci affecte les conditions de vie pratiques des familles, des femmes, des jeunes couples, des enfants, des personnes âgées et, en particulier, des ménages les plus vulnérables. Il s'agit d'un problème inquiétant, qui entraîne des coûts humains, sociaux et financiers considérables et qui ne peut rester sans réponse de la part des décideurs de l'UE. L'UE et ses États membres devraient élaborer un récit politique et mettre sur pied une coalition pour faire de la précarité énergétique une priorité de l'agenda de l'UE, en fixant un objectif spécifique d'éradication de celle-ci à l'horizon 2030.

Les objectifs ambitieux que l'UE s'est fixés en matière de climat exigeront que la transition s'accélère d'une façon qui peut potentiellement accroître les inégalités en Europe en matière d'accès à l'énergie. Il est essentiel d'inclure la question de la précarité énergétique en tant que priorité dans le plan d'action et dans la trame narrative du pacte vert pour l'Europe, en donnant un sens tangible à la devise «ne laisser personne pour compte» afin de parvenir à un consensus autour de ses objectifs.

En outre, la reprise post-pandémique est une occasion de réinitialiser le système afin de renforcer la résilience de la société européenne et de lutter contre la précarité énergétique au cœur de celle-ci. Les investissements devraient déboucher sur une économie européenne du «bien-être», fondée sur

les principes fondamentaux de l'UE que sont les valeurs démocratiques et l'état de droit, la protection des droits de l'homme et des droits sociaux, le renforcement de la résilience économique de l'UE, la stimulation de son économie, la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, la neutralité climatique et la pleine mise en œuvre du socle européen des droits sociaux (SEDS) d'ici 2050 au plus tard. La lutte contre la précarité énergétique participe de tous ces objectifs. En fait, réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale est l'un des trois grands objectifs que l'UE doit atteindre d'ici à 2030, comme indiqué dans le plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. Par conséquent, il convient de lutter contre la précarité énergétique dans le cadre des objectifs de développement durable, du pacte vert pour l'Europe et du plan d'action sur la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux afin d'atteindre les objectifs fixés sur le plan écologique, économique et social.

1.2 APPEL EN FAVEUR D'UNE LARGE COALITION POLITIQUE

Il convient de s'attaquer à la précarité énergétique sur la base d'une vaste coalition politique entre les trois institutions de l'UE et la société civile organisée européenne. Cette coalition devrait être l'occasion de montrer comment l'action de l'UE peut aider les gouvernements nationaux à résoudre les problèmes pratiques des citoyens européens et promouvoir la solidarité entre les États membres. La prochaine présidence slovène et le nouveau trio qui suivra (France – République tchèque – Suède) devraient faire de la réduction de la précarité énergétique une priorité. Les organisations de la société civile devraient jouer un rôle clé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique en matière de précarité énergétique en Europe. Par conséquent, le CESE propose d'organiser une conférence annuelle pour faire le point sur les progrès accomplis dans la lutte contre la précarité énergétique au niveau européen par les trois institutions de l'UE et la société civile organisée dans le cadre d'une étroite collaboration entre elles.

Le sommet de Porto des 7 et 8 mai 2021 sera déjà une excellente occasion de donner une impulsion politique à l'inclusion de la précarité énergétique dans le socle européen des droits sociaux et dans son plan d'action et de renforcer la dimension sociale du pacte vert pour l'Europe.

Sur la base des résultats de la conférence en ligne organisée par le CESE sur le thème «La précarité énergétique à la croisée des chemins entre le socle européen des droits sociaux et le pacte vert pour l'Europe», le 20 avril 2021, les présentes conclusions exposent ci-après les principaux défis évoqués par les participants à la conférence, et leurs principales recommandations.

2. ÉTABLISSEMENT D'UNE STRATÉGIE GLOBALE, DE PLANS NATIONAUX ET D'UN SOUTIEN FINANCIER

Le nouveau cadre financier pluriannuel et l'instrument de relance NextGenerationEU devraient être utilisés pour lutter contre la précarité énergétique après la COVID. En particulier, ils devraient soutenir des investissements à grande échelle de l'UE dans la rénovation des bâtiments, dans des logements sociaux abordables et économes en énergie, ainsi que dans des projets de logements collectifs. En outre, le Fonds de cohésion et le mécanisme pour une transition juste pourraient fournir des ressources aux régions et aux communautés les plus touchées par la transition vers une énergie propre, en veillant, par exemple, à ce que les systèmes de chauffage urbain fonctionnant au charbon bénéficient de solutions de remplacement propres et abordables. La Commission devrait également continuer à financer des projets relatifs à la précarité énergétique dans le cadre d'Horizon Europe et du programme LIFE.

Les États membres qui se montrent peu engagés en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) devraient être encouragés à intensifier leurs efforts au moyen de cadres de suivi et d'évaluation clairs, conformément à la recommandation de la Commission sur la précarité énergétique. Tous les États membres devraient être encouragés à élaborer des mesures pertinentes dans le cadre de leurs stratégies de rénovation à long terme.

Les États membres devraient élaborer des plans et des politiques nationaux visant à éradiquer la précarité énergétique en intégrant et en assurant la cohérence de tous les instruments de financement et d'action aux niveaux national et de l'UE. Les plans nationaux pour la reprise et la résilience (PNR) devraient offrir une excellente occasion de créer ces synergies pour la période post-COVID et devraient être cohérents avec les PNEC. Par exemple, les États membres pourraient inclure dans leurs plans des mesures telles que la création d'un fonds national pour les mesures d'efficacité énergétique à destination des ménages à faible revenu, l'introduction de normes de performance pour les bâtiments neufs et anciens et de normes minimales de qualité pour les logements loués, ou encore des incitations financières à la rénovation, modulées en fonction des revenus des ménages.

Les organisations de la société civile devraient jouer un rôle clé dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de ces politiques au niveau national et de l'UE, en exploitant également leurs connaissances spécifiques et leurs relations pour proposer des améliorations structurelles au cadre réglementaire.

3. ASSURER UNE COMPRÉHENSION COMMUNE DU PHÉNOMÈNE

La précarité énergétique est une question complexe qui concerne de nombreux aspects de la vie quotidienne: chauffage, refroidissement, éclairage, alimentation des appareils en énergie, etc. Une compréhension commune de la précarité énergétique est nécessaire pour permettre une action harmonisée aux niveaux européen, national et local.

Les États membres doivent donc convenir d'une définition commune de la précarité énergétique au niveau de l'UE sur la base de propositions de la Commission, tandis que les institutions de l'UE et les États membres doivent continuer à élaborer des indicateurs communs et complets pour permettre aux décideurs politiques de l'UE, nationaux et locaux de comprendre la précarité énergétique et de l'aligner sur la mise en œuvre des ODD. Ceux-ci devraient tenir compte non seulement de la question principale du chauffage des bâtiments, mais aussi du refroidissement et de l'accès aux transports.

La Commission européenne a publié des recommandations spécifiques sur la précarité énergétique, qui aident et orientent l'évaluation du phénomène aux niveaux national et régional, ainsi que sur l'identification des bonnes pratiques.

4. ÉRADIQUER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ACCORDANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX PLUS VULNÉRABLES

Avant même la pandémie, les systèmes de protection sociale étaient sous-financés et peinaient à couvrir correctement la population vulnérable. La pandémie a révélé et aggravé les inégalités et les faiblesses structurelles, qui touchent de manière disproportionnée les plus vulnérables. La précarité énergétique ne fait pas exception à cette règle, elle qui touche en particulier les groupes suivants dans notre société développée: les personnes âgées, les sans-abri, les travailleurs atypiques et indépendants, les ménages à faibles revenus, les femmes, les enfants des ménages à faibles revenus, les personnes handicapées, les gens du voyage et les Roms, les migrants et les demandeurs d'asile.

Pour mettre fin à la précarité énergétique de ces groupes, les mesures suivantes sont proposées:

4.1 DROIT À L'ÉNERGIE

L'accès à une énergie propre et abordable devrait être garanti à tous, quel que soit leur revenu, et être reconnu comme un droit humain et social conformément aux principes 19 (droit à un logement adéquat) et 20 (droit aux services essentiels) du socle européen des droits sociaux. À cette fin, il convient d'instaurer une aide directe sur mesure au revenu pour les ménages à faible revenu (par exemple, au moyen de tarifs sociaux/réduits, d'allocations spécifiques de chauffage/logement ou de compléments aux prestations sociales) et d'interdire la déconnexion.

4.2 MESURES AU NIVEAU DE L'UE ET AU NIVEAU NATIONAL

- La lutte contre la précarité énergétique devrait être intégrée et traitée dans toutes les initiatives destinées aux plus vulnérables, en particulier dans le cadre de la future initiative en faveur du logement abordable, de la plateforme de collaboration contre le sans-abrisme, de même que dans le cadre des initiatives déjà adoptées que sont la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour la période 2021-2030, le cadre stratégique 2020-2030 de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, et la garantie pour l'enfance.
- Toutes les politiques et réglementations européennes et nationales en faveur d'une transition vers une économie verte et sans carbone dans le cadre du pacte vert et des initiatives prévues dans le plan d'action du socle européen des droits sociaux devraient faire l'objet d'une évaluation préalable de l'impact social et distributif afin de garantir que les inégalités n'augmentent pas en conséquence.
- La protection des ménages les plus vulnérables devrait également être une priorité dans le cadre de la prochaine révision de la législation pertinente dans le domaine de l'énergie, en veillant à ce que les personnes en situation de précarité énergétique ne soient plus prisonnières d'infrastructures recourant au gaz fossile ou au charbon et n'aient pas à payer le prix de la transition. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la possibilité d'étendre le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE aux bâtiments, car cela pourrait conduire les ménages pauvres à faire face à une hausse des prix de l'énergie, à des augmentations des loyers et à des logements moins abordables. Il serait utile de créer des synergies plus claires entre la directive relative à l'efficacité énergétique (DEE), la directive sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB) et la directive sur les énergies renouvelables (RED) afin de rationaliser les rénovations et les installations exploitant les énergies renouvelables en vue de parvenir à des systèmes de chauffage et de refroidissement fondés intégralement sur les énergies renouvelables et de donner la priorité à leur accès pour les personnes vulnérables. La DEE révisée pourrait doter les États membres d'un budget important pour veiller à ce que l'efficacité énergétique soit accessible et disponible pour les personnes vivant dans les bâtiments les moins performants d'Europe et à ce que les ménages à faibles revenus aient accès à des financements, à des programmes sur mesure et à une assistance pratique. Les programmes spécifiques d'efficacité énergétique devraient accorder la priorité aux associations de logement social et de construction de logements, aux locataires à faible revenu et aux propriétaires de logements à faible revenu. Des mesures ambitieuses seront également nécessaires lors de la prochaine révision de la directive PEB. Il s'agirait notamment de fixer des normes de haute performance pour les équipements de chauffage et de rendre ces équipements hautement performants accessibles au plus grand nombre possible.

- La vague de rénovations ne devrait pas soutenir les investissements conduisant à une exclusion accrue des groupes à faibles revenus et des groupes vulnérables en matière de logement. Un appel clair pourrait être lancé aux États membres pour qu'ils surveillent l'incidence des rénovations de bâtiments sur les augmentations de loyers et les empêchent, par exemple en plafonnant les loyers ou en interdisant les expulsions. Un cadre réglementaire pourrait être mis en place pour réduire la flambée des prix de l'immobilier et maintenir les mêmes niveaux de loyer après des travaux de rénovation.

4.3 MESURES AU NIVEAU LOCAL

- Les citoyens de l'UE, en particulier les plus vulnérables, ont besoin de mesures et de soutiens spéciaux, comme les guichets uniques, afin de pouvoir bénéficier d'informations impartiales sur les possibilités de rénovation et de financement au niveau local, en vue de s'attaquer aux racines du problème. Il s'agirait d'une initiative globale, non biaisée, qui pourrait profiter aux consommateurs en général. Afin de la rendre accessible aux ménages plus vulnérables, des services spécifiques de sensibilisation et d'engagement devraient être fournis.
- Pour atteindre avec succès les ménages vulnérables, il est essentiel de renforcer l'action au niveau local. À cet égard, il convient d'encourager les synergies avec les initiatives existantes telles que la Convention des maires, l'initiative «Énergie propre pour les îles de l'UE», les plateformes pour les régions charbonnières en transition et le nouveau groupe consultatif sur la précarité énergétique, afin de permettre le partage des bonnes pratiques et de fournir des orientations techniques et une évaluation des résultats et des progrès accomplis. Cela devrait également garantir que les fonds européens et nationaux destinés aux mesures d'efficacité énergétique à destination des ménages à faible revenu soient investis avec succès dans les acteurs locaux au niveau municipal. À cet égard, les organisations de la société civile devraient être associées au développement, à la mise en œuvre et au suivi des initiatives.
- Tant les prêts que les aides pures devraient être utilisés, en fonction du groupe cible, en recourant autant que possible aux petites banques, aux municipalités et aux autorités régionales.
- Les synergies entre les entreprises productrices ou distributrices d'énergie, les autorités locales et les organisations qui protègent les plus vulnérables peuvent proposer des solutions innovantes pour repérer les vulnérabilités cachées et aider à surveiller les niveaux de consommation.

4.4 PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- Le rôle des organisations de la société civile devrait être renforcé s'agissant de l'assistance directe qu'elles fournissent aux plus vulnérables à court et à long terme. Leur rôle dans la rénovation du parc immobilier de l'UE devrait être dûment reconnu et soutenu.
- Les groupes vulnérables et leurs organisations représentatives devraient être mieux et davantage associés au processus décisionnel ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation des politiques mises en place pour prévenir ou réduire la précarité énergétique, ainsi qu'à la réglementation des services énergétiques.
- Un dialogue structuré régulier avec les organisations de la société civile, y compris les ONG sociales, est nécessaire pour veiller à ce que les besoins des groupes les plus vulnérables soient intégrés dans le pacte vert pour l'Europe et le pacte pour le climat, les plans nationaux en matière d'énergie et de climat et les plans nationaux pour la reprise et la résilience.
- Grâce à leurs relations avec les citoyens et les entreprises au niveau local, les organisations de la société civile pourraient également contribuer à la sensibilisation, à la création de synergies et de partenariats et à la formulation de propositions politiques concrètes, en participant à leur déploiement au moyen d'actions ciblées au niveau microéconomique.

5. UN TRIPLE AVANTAGE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE, LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE ET LES CITOYENS EUROPÉENS

La vague de rénovations peut apporter une contribution significative à la neutralité climatique et à la reprise économique de l'UE et stimuler l'emploi dans le secteur de la construction. Le marché de la rénovation est une composante essentielle des activités de nombreuses PME du secteur de la construction, qui représentent plus de 90 % des entreprises du bâtiment dans l'UE. Étant donné que la vague de rénovations concerne tant des projets individuels de rénovation des bâtiments que des projets de rénovation de quartiers entiers, les appels d'offres publics devraient viser à offrir des chances égales aux grandes entreprises et aux PME.

Les entreprises devraient générer de l'innovation et des technologies appropriées et suivre une approche de rénovation approfondie et globale, dont le caractère abordable ne doit pas être négligé. La recherche et l'innovation devraient être soutenues par des programmes de l'Union européenne visant à éradiquer la précarité énergétique.

Pour avoir un impact tangible, il est nécessaire de définir des objectifs clairs et des incitations financières qui tiennent compte des différents types de bâtiments et de la capacité économique des acteurs: les bâtiments construits à l'ère soviétique en Europe orientale doivent être rénovés, de même que les bâtiments construits dans les villes d'Europe occidentale. Le secteur du bâtiment doit être placé au centre de la transition et la vague de rénovations doit fournir un mécanisme spécifique de ciblage de la précarité énergétique.

Des investissements ciblés et des instruments de financement dans des logements économes en énergie et des bâtiments durables peuvent avoir une incidence positive sur l'économie. En outre, les bâtiments eux-mêmes peuvent être intégrés dans les réseaux énergétiques, de sorte à pouvoir servir de pôles énergétiques et d'installations de stockage.

Le rôle des entreprises privées dans la lutte contre la précarité énergétique pourrait également être approfondi en ce qui concerne l'innovation et la création d'outils et de technologies pour les matériaux économes en énergie et les systèmes d'énergie éolienne et houlomotrice, en utilisant le cas échéant des fonds de l'UE.

La reconversion et le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre sont essentiels, en particulier dans le contexte de la transition numérique. Il est également de la plus haute importance de rendre l'industrie du bâtiment attrayante pour les jeunes (par exemple au moyen de salaires décents et d'emplois nouveaux, sûrs, verts et de qualité élevée au niveau local). Une campagne européenne devrait promouvoir cette nouvelle vague d'entreprises et ces nouveaux emplois potentiels auprès des jeunes générations en lançant un programme «Erasmus pour la rénovation en matière d'efficacité énergétique 2050».

6. NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE: PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DÉCENTRALISÉE

La transition énergétique ne constitue pas seulement un enjeu technologique, mais également un défi social et politique majeur. Les travailleurs, les syndicats et les consommateurs doivent être associés à la transition énergétique, comme l'ont promis les décideurs politiques.

Le secteur de l'énergie en Europe traverse une révolution, avec pour objectif la transition vers des énergies vertes et renouvelables et l'union de l'énergie. Ce processus offre l'occasion de mettre au

point de nouveaux modes de production d'énergie dans le cadre desquels les citoyens sont des acteurs de premier plan susceptibles de contribuer à réduire la précarité énergétique.

L'UE et les États membres peuvent faciliter ce processus en réduisant la bureaucratie excessive et en permettant à davantage de personnes d'investir.

Les formes d'approvisionnement énergétique décentralisées, renouvelables et numérisées sont susceptibles de réduire la pollution, d'apporter un développement économique aux régions, d'améliorer l'efficacité énergétique des logements et de réduire la précarité énergétique.

Dans un système décentralisé, les consommateurs en tant que clients actifs, les communautés énergétiques citoyennes, les agriculteurs, les PME et les entreprises locales peuvent eux aussi participer à la création de valeur. Les systèmes énergétiques décentralisés stimulent considérablement le développement régional et peuvent conduire à la création de nouveaux emplois qualifiés et de qualité dans les régions.

Toutefois, lors du développement de ces projets, il importe de veiller à ce que leurs retombées soient socialement réinvesties dans la communauté et dans les services locaux susceptibles de venir en aide aux personnes défavorisées.

Les communautés et les coopératives énergétiques devraient être encouragées à donner aux citoyens, y compris aux plus vulnérables, un rôle actif dans la production d'énergie propre pour eux-mêmes.
